



Contrat d'objectifs

Lycée Max-Joséphine

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 20 15/ 20 16



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Contrat d'objectifs

entre

L'Académie de GUYANE, représentée par monsieur Philippe LACOMBE, Recteur d'académie, Chancelier de l'université et Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

et

Le Lycée Max-Joséphine, représenté par madame Henrietta van KEEKEN, Chef d'établissement.

Article 1 : Cadre

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par la Loi n° 2005 - 380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

« Le conseil d'administration se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique, après en avoir informé la collectivité territoriale de rattachement. »

Il se fonde sur le décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005 ; article 2.2 :

« Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les Indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

Et sur la circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005

« Dans chaque établissement, doit être établi un projet de contrat d'objectifs. En cohérence avec le projet d'établissement, et sur la base des orientations fixées aux niveaux national et académique, il définit des objectifs à atteindre à une échéance pluriannuelle (de 3 à 5 ans) sous forme d'un programme d'actions.»

Article 2 : Classement de l'académie en éducation prioritaire renforcée

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le contexte marqué du classement de l'académie de la Guyane en éducation prioritaire renforcée, qui exige la mise en œuvre soutenue d'actions pédagogiques et éducatives au plus près des besoins des élèves.

Les objectifs du contrat sont donc établis en cohérence avec les orientations du projet académique et la politique refondée de l'éducation prioritaire. Ils s'articulent avec ceux du projet d'établissement et du projet de réseau. Les actions en faveur de la maîtrise de la langue française y sont obligatoirement priorisées.

Article 3 : Mobilisation des moyens

Les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de quatre ans à la réalisation des objectifs mentionnés en tête de chapitre, en mobilisant les moyens horaires, les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées. Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre dans le cadre de la dotation globale attribuée. Le projet d'établissement et le projet de réseau seront annexés au présent contrat.

Article 4 : Evaluation et régulation de l'action

Tout au long des quatre années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'un examen en conseil pédagogique.

La proposition de révision des actions et des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus. Il sera présenté lors du premier conseil d'administration de l'année scolaire et transmis aux autorités académiques.

Le présent contrat est conclu pour une durée de quatre ans, s'achevant au 30 juin 2018. Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Cayenne le,

Le Recteur
De l'Académie de Guyane

Le Chef d'Etablissement

Philippe LACOMBE

Henrietta van KEEKEN

Contrat d'objectifs 2015 – 2018

Lycée Max-Joséphine

Objectif n°1 :

Maîtrise de la langue française orale et écrite/ Axe 2, fiche 1 du projet d'établissement

| Diagnostic partagé | Axes de progrès | | | | |
|---|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nomination d'un référent réussite éducative à la rentrée 2015. - Capacité des enseignants à travailler au moins en binôme. - Utilisation des TICE dans les enseignements | <ul style="list-style-type: none"> - Faire apparaître les compétences langagières visées à l'oral et à l'écrit sur les ateliers de l'Accompagnement Personnalisé qui concerne toutes les difficultés. Prévoir au moins deux ateliers de maîtrise de la langue française orale et écrite en affichant les compétences langagières visées. - Accompagnement des élèves en difficulté par le Professeur Référent réussite. - Mise en place du tutorat et bilan mensuel. | | | | |
| <p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Beaucoup d'élèves en grande difficulté à l'oral et à l'écrit car le français est une langue seconde pour eux (25% d'élèves d'origine étrangère). - Les cours magistraux ne parviennent plus à captiver l'attention de l'élève. | | | | | |
| Actions | Evaluation | | | | |
| | Indicateurs retenus (Taux de...) | Performance | | | |
| | | 2014 - 2015 | 2015 - 2016 | 2016 - 2017 | 2017 - 2018 |
| <p><u>Action 1 : Identifier les besoins individuels de chaque élève</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exploiter les évaluations diagnostiques d'entrée en 2^{nde} Bac Pro. ▪ Exploiter les fiches de liaison 3^{ème} – lycée Pro. <p><u>Action 2 : Développer la maîtrise de la langue française en diversifiant les actions et les dispositifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer l'enseignement par compétences dans tous les niveaux d'enseignement (en transversalité) ▪ Pour tous les niveaux : mettre en place un dispositif de remédiation de la langue française avec le professeur Référent Réussite Educative FLE/FLS. ▪ Augmenter le nombre d'ateliers en français par niveau en AP ▪ Faire des séances ponctuelles dédoublées avec le CDI (ou en AP). ▪ Encourager les analyses d'articles de presse et les exposés oraux en collaboration avec le CDI ▪ Développer les projets de lecture et d'écriture pour une majorité d'élèves. ▪ Organisation de groupes de travail en autonomie pour travailler des exercices d'écriture et de lecture et mise en œuvre de « coaching » par les pairs au moyen de grilles d'erreurs avec des niveaux hétérogènes. L'élève qui fait une erreur explique sa difficulté et ses camarades l'aident à la résoudre. Prise en compte des progrès de l'élève, pas | <p>Nombre d'élèves inscrits au lycée Pourcentage d'élèves dont la langue française n'est pas la langue maternelle (23% en 2013-2014)</p> <p>Taux d'élèves entrant au LP possédant les prérequis du collège (cf LPC) (après les évaluations-diagnostiques d'entrée en 2^{nde} Bac Pro)</p> <p>Nombre d'élèves identifiés comme étant non francophones et pris en charge par le professeur Référent Réussite FLE/FLS</p> <p>Durée moyenne de prise en charge</p> <p>Nombre de demandes de réorientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans un autre Bac Pro - au LGT <p>Nombre d'élèves ayant fait un « stage passerelle »</p> <p>Nombre d'enseignants impliqués dans les ateliers d'AP Français</p> <p>Taux de passage au CDI par jour</p> <p>Nombre d'élèves qui empruntent des documents au CDI</p> <p>Nombre d'élèves participant aux projets de lecture et d'écriture</p> | 521 | 569 | | |
| | 25% | | | | |
| | 03 | | | | |
| | 9 | | | | |
| | 03 | | | | |
| | 64.68% | | | | |
| | 320 | | | | |
| | 105 | | | | |

| | | | | | |
|---|--|-----------|--|--|--|
| <p>seulement ses difficultés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ensuite il faut s'appuyer ce que l'élève sait pour lui permettre de progresser. <p><u>Action 3 : Développer les projets transversaux et inter disciplinaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer l'EGLS et mettre en place un suivi permanent (bilans d'étape ponctuels, évaluations du dispositif, conseils d'enseignement, conseils pédagogiques) ▪ Mettre en place au moins deux épreuves d'entraînement à l'épreuve de français (BEP et Bac Pro) ou des DS par filière : Mettre en place des devoirs communs pour tous les niveaux et particulièrement les classes d'examen ▪ Organiser des séances d'échanges entre professeurs de l'enseignement Professionnel et professeurs de l'enseignement Général. | <p>Nombre de rencontres collège-LP de la liaison 3^{ème}-Lycée Pro</p> | <p>03</p> | | | |
|---|--|-----------|--|--|--|

Lycée Max-Joséphine

Objectif n°2 :

Développer les projets transversaux / Améliorer le comportement social et citoyen et réduire l'absentéisme (respect des règles)

Axe 1, fiche 1 du projet d'établissement

| Diagnostic partagé | Axes de progrès | | | | |
|---|--|-------------|-----------|-----------|--|
| <p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets réalisés au lycée Max Joséphine - Investissement des équipes pédagogiques dans les projets - Valorisation des élèves (Remise des prix, etc...) | <ul style="list-style-type: none"> - Fin des travaux du lycée à la rentrée 2016 - Suivi des élèves signalés par le professeur Référent Réussite et le référent décrochage scolaire. - Ouverture d'une MDL et développement du CVL, afin de créer un climat favorable aux apprentissages et une bonne sociabilisation des élèves. - Formation des délégués de classe et des élèves élus. - Tenir des actions de prévention sur les conduites déviantes par le biais des projets du CESC (Violence, grossesses, sécurité routière etc...) - Mettre à jour le Registre des sanctions et des punitions. - Mener une vraie politique de l'absentéisme en mobilisant toutes les ressources du lycée ainsi que les parents et les institutions partenaires pour des actions conjointes. - Organiser la Cellule de Veille et de Prévention régulièrement pour prévenir l'absentéisme. - Proposer des mesures d'aide et d'accompagnement en utilisant des moyens pédagogiques, éducatifs et de soutien aux élèves et aux familles (projet personnel de l'élève, tutorat...). | | | | |
| <p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lycée en travaux (sur site) - Faible mobilisation parentale - Absentéisme relativement important - Faible mobilisation CVL | | | | | |
| Actions | Evaluation | | | | |
| | Indicateurs retenus (Taux de...) | Performance | | | |
| | 2014 - | 2015 - | 2016 - | 2017 - | |
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | |
| <p style="text-align: center;"><u>Action 1 : Développer la citoyenneté</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire connaître aux élèves et expliquer en début d'année le règlement intérieur, les droits et devoirs de l'élève, la charte numérique... (règlement intérieur sous forme de BD et traduit dans les langues maternelles de nos élèves par exemple) ▪ Développer la formation des délégués et les initiatives citoyennes ▪ Favoriser les projets visant la cohésion sociale et l'apprentissage de la citoyenneté (journées d'intégration, semaine de la non-violence, l'ASSR2, le SST etc...) ▪ Maintenir les actions et dispositifs existants (CESC, Remise des prix de fin d'année...) <p style="text-align: center;"><u>Action 2 : Impliquer les familles</u></p> | <p>Nombre de commissions éducatives</p> <p>Nombre de conseils de discipline</p> <p>Nombre d'incidents recensés en PFMP (rupture de contrat)</p> <p>Nombre d'élèves suivis par la Cellule de Veille et de Prévention</p> <p>Taux de participation des délégués aux conseils de classe</p> <p>Nombre d'Activités Physiques Sportives et Artistiques proposées</p> <p>Nombre d'élèves pris en charge</p> | 08 | | | |
| | 12 | | | | |
| | 06 | | | | |
| | 28 | | | | |
| | 63% | | | | |
| | 02 | | | | |
| | | | | | |

| | | | | | |
|---|--|----------------|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire et maintenir une coopération positive avec les parents (coéducation). Expliquer le règlement intérieur aux familles dans leur langue. Faire connaître le site Web du lycée, poursuivre « l'atelier des parents » pour développer la communication. ▪ Prendre en compte les élèves en difficulté (EPO, PPRE, Tutorat etc...) en collaboration avec le COPSY, les partenaires médicaux, éducatifs et sociaux. ▪ Insérer une rubrique « élève » sur le site du lycée et la faire alimenter par le CVL ou les élèves volontaires, sous le contrôle de la direction. <p style="text-align: center;"><u>Action 3 : Lutter contre l'absentéisme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider les élèves les plus en difficulté grâce à un tutorat ponctuel (tutorat par les pairs) ou par des adultes référents ▪ Repérer les problèmes d'apprentissage et maintenir les équipes éducatives avec les parents des élèves les plus fragiles ▪ Développer le travail personnel par la mise en place d'études dirigées et de dispositifs de soutien, selon les besoins ▪ Lutter contre l'absentéisme et poursuivre la veille éducative pour éviter le décrochage et maintenir la CVP mensuelle (exploitation du LYCAM ou autre) <p style="text-align: center;"><u>Action 4 : Promouvoir une éducation culturelle et artistique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets pédagogiques, programme de mobilité, sorties etc... ▪ Ateliers entre 12h et 14h : Musique, toutes formes d'art et préparation artistique à la remise des prix de fin d'année, ouvrir le lycée à d'autres partenaires (expressions artistiques, apprentissages pédagogiques, théâtre etc...) | par des partenaires externes (Maison des adolescents, associations diverses) | 43 | | | |
| | Nombre de projets mis en place par le CESC | 12 | | | |
| | Nombre de projets de cohésion sociale autres que CESC (<i>toute action ponctuelle pendant l'année, remise des prix, nombre d'élèves récompensés, etc...</i>) | 11 | | | |
| | Nombre d'élèves inscrits et présents aux ateliers d'expression artistique | 0 | | | |
| | Nombre d'articles produits/publiés par les élèves et/ou par le CVL | 0 | | | |
| | Nombre d'élèves pris en charge par un tutorat | | | | |
| | Nombre de parents présents : | | | | |
| | - aux rencontres parents-professeurs | 102 | | | |
| | - aux séances d'information du lycée (de début d'année) | 50% | | | |
| | - aux instances du lycée (CA, CESC, etc...) | 3.89% | | | |
| - taux de parents votants aux élections des représentants des parents d'élèves | 13.91% | | | | |
| Taux d'absentéisme annuel | | | | | |
| Nombre de décrochages (<i>doit être inférieur à 5% ou égal à la moyenne académique</i>) | | 81 soit 19.94% | | | |
| Taux de réussite aux examens | | | | | |

Contrat d'objectifs 2015 – 2018 Lycée Max-Joséphine

Objectif n°3 :

Favoriser le parcours de formation et d'orientation de tous les élèves afin de faciliter leur poursuite d'études et leur insertion professionnelle

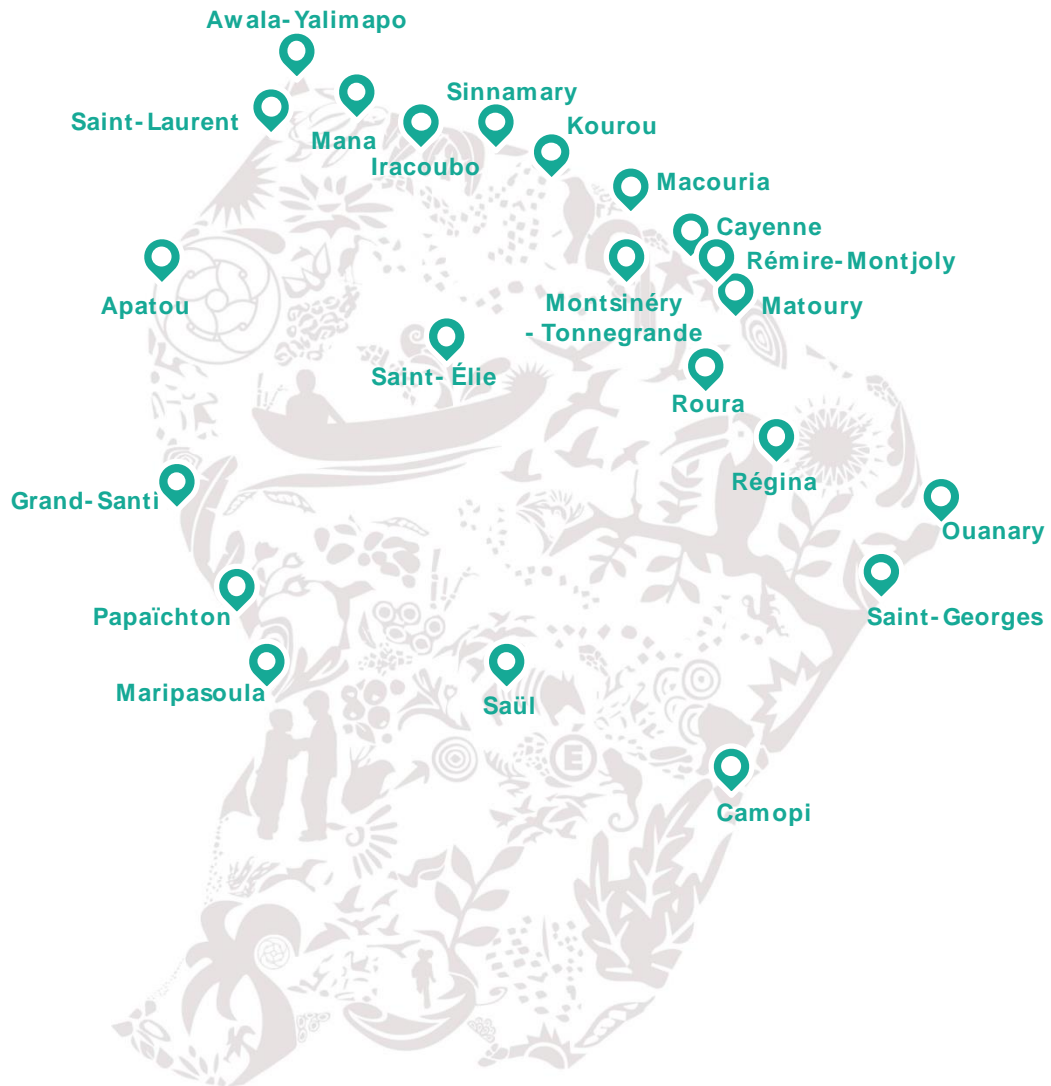
Axe 2, fiche 2 du projet d'établissement

| Diagnostic partagé | Axes de progrès | | | | |
|---|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance du lycée par les entreprises (dons divers, Taxe d'apprentissage). - Fichier des entreprises plus fourni d'année en année. - Participation de nos élèves aux actions commerciales et aux inventaires des entreprises. | <ul style="list-style-type: none"> - Etablir des liens et des partenariats étroits avec les entreprises visant l'insertion professionnelle des jeunes. - Mettre en œuvre le « Parcours Avenir ». - Organiser des séances d'information sur les métiers du tertiaire avec les partenaires institutionnels et non institutionnels. - Mettre en place un plan de formation interne TICE pour les personnels du lycée. - Favoriser les projets transversaux et interdisciplinaires s'agissant des dispositifs d'aide et d'accompagnement de la voie professionnelle. | | | | |
| <p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet d'orientation des élèves qui arrivent en lycée professionnel est peu construit, choix des filières peu personnel (orientation subie plutôt que choisi). - Tissu socio-économique restreint. | | | | | |
| Actions | Evaluation | | | | |
| | Indicateurs retenus (Taux de...) | Performance | | | |
| | | 2014 - 2015 | 2015 - 2016 | 2016 - 2017 | 2017 - 2018 |
| <p style="text-align: center;"><u>Action 1 : PFMP et Insertion professionnelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir les dispositifs existants : préparer les élèves aux PFMP bien en amont ▪ Elargir les représentations des élèves sur le monde des métiers et des formations ▪ Faciliter l'insertion professionnelle des élèves ▪ Développer des partenariats formalisés et renforcer les contacts avec les entreprises. Approfondir les liens avec les acteurs économiques locaux. (Conventions, Journée des Tuteurs, participer à l'inventaire des grandes surfaces, rencontrer les professionnels sur le terrain, faire des enquêtes par nos élèves etc...) <p style="text-align: center;"><u>Action 2 : Orientation et Projet Personnel de l'élève</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Généraliser et valoriser le portefeuille de compétences des élèves ▪ Développer les interventions du COPSY dans les classes : APB, stage-passerelle, séances d'informations ▪ Développer la construction du projet professionnel ou de poursuite d'études de l'élève : ateliers d'AP sur l'orientation ▪ Organiser pour chaque niveau d'enseignement des actions d'information et de réflexion sur le projet personnel (avec le | <p>Nombre d'élèves présents aux Journées sur les entreprises (par exemple « Ecole-Entreprise » et « Un jour une entreprise » etc.)</p> <p>Nombre de séances de travail sur le projet personnel de l'élève (EPO etc.)</p> <p>Nombre de séances de professionnalisation sur le terrain (prestations ARCU)</p> <p>Lycée Pro-STES : nombre d'actions avec l'enseignement supérieur</p> <p>Nombre de partenariats divers</p> | 20 | | | |
| | | 07 | | | |
| | | 0 | | | |

| | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|
| <p>COPSY)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser des ateliers thématiques sur les filières de formation en collaboration avec le COPSY ▪ Organiser des ateliers de recherche personnelle (bilan personnel de compétences COPSY etc...) ▪ Favoriser le dispositif suivant : <ul style="list-style-type: none"> - En 1^{ère}, les élèves formulent leur premier projet sur une fiche dédiée - Au 2nd semestre, en Terminale, faire un conseil de classe intermédiaire pour faire le point sur le projet personnel de l'élève à partir de la fiche remplie en 1^{ère} Bac Pro ▪ Favoriser la liaison LP-STS afin d'encourager la poursuite d'études <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre nos élèves de Terminale à la sortie du lycée professionnel et enquêter sur les changements d'orientation professionnelle éventuels. <p style="text-align: center;"><u>Action 3 : Moyens pédagogiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre l'équipement des salles en matériel informatique (TBI, vidéo projecteurs) et renouveler le matériel obsolète et défaillant ▪ Doter le lycée d'outils performants pour répondre aux enjeux de la globalisation. ▪ Renforcer la formation des personnels aux TICE et viser l'efficacité et la performance scolaire de nos élèves <p style="text-align: center;"><u>Action 4 : Renforcer la liaison 3^{ème} - Lycée Pro + Lycée Pro STS – Post-Bac</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la fluidité du parcours de l'élève ▪ Phase 1 : commissions de liaison entre professeurs, séances de travail et d'éclairage entre professeurs du collège et professeurs du LP (Socle commun, modes d'évaluation, conduites pédagogiques) ▪ Phase 2 : Accueillir les collégiens du bassin lors de la Journée Portes Ouvertes et expliciter les offres de formation du lycée ▪ Phase 3 : Pérenniser les séances d'information et d'échanges avec les parents en septembre (Refondation de l'école : coéducation) <p>Mettre en place des entretiens individuels afin de déterminer le profil d'apprentissage et de mémorisation de l'élève (COPSY)</p> | <p>noués avec les entreprises (inventaires, actions commerciales, etc.)</p> <p>Nombre d'entreprises participant à la Journée des Tuteurs</p> <p>Nombre d'élèves impliqués dans la Journée des Tuteurs (accueil, évaluation évènementielle, etc.)</p> <p>Taux de poursuites d'études en STS de nos bacheliers</p> <p>Nombre d'élèves participant à la journée Portes Ouvertes du lycée</p> | <p>02</p> <p>N'ayant pas eu lieu cette année</p> <p>Environ 22</p> | | | |
|--|---|--|--|--|--|



Carte de la Guyane



Contrat d'objectifs

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 20 15/ 20 16



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

